

MàJ du 10 janvier 2018

## *Tarifs et conditions générales de vente de la société PhM Conseil*

### Conditions générales de vente

#### 1 - OBJET

Les présentes conditions générales ont pour objet de s'appliquer à chaque commande passée auprès de la société PhM Conseil (" le Vendeur ") et, partant, de régir les droits et obligations de la société PhM Conseil dans le cadre des dites ventes auprès de ses Clients (" le Clients "). A défaut de contrat conclu entre la société PhM Conseil et son Client, ou de conditions générales ou particulières d'achat expressément acceptées par la société PhM Conseil, les ventes effectuées sont soumises aux présentes Conditions Générales de Ventes. En conséquence, toutes commandes de prestations de services fournies par la société PhM Conseil implique l'adhésion sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente, et le cas échéant des Conditions Particulières de Vente liées à un produit ou à un service, à l'exclusion de tout catalogue, prospectus ou autre document publicitaire qui n'ont qu'une valeur indicative. Ces Conditions Générales de Vente s'appliquent à chaque commande, sauf stipulation particulière dérogatoire qui serait alors expressément convenue entre les Parties. PhM Conseil se réserve la possibilité de modifier les présentes, à tout moment par la publication d'une nouvelle version sur son site Internet. Les CGV applicables alors sont celles étant en vigueur à la date du paiement (ou du premier paiement en cas de paiements multiples) de la commande. Ces CGV sont consultables sur le site Internet de la PhM Conseil à l'adresse suivante : <http://phmconseil.canalblog.com>.

#### 2 – PRIX

Toute commande sera facturée au tarif en vigueur (**voir ci-dessous**) au jour de sa passation et de son acceptation par la Société PhM Conseil. Les prix des services proposés par la Société PhM Conseil sont exprimés en euros et Hors Taxe (HT). La société PhM Conseil n'étant pas soumise à la TVA (art. 293 B du CGI), ces prix HT sont donc des prix nets. Les prix du tarif peuvent être modifiés sans préavis.

#### 3 - CONDITIONS DE PAIEMENT

Le règlement des commandes doit être effectué au comptant à réception de facture par tout moyen de paiement approprié.

Retard de règlement : Toute facturation non payée selon les conditions stipulées aux présentes ou tout report d'échéance sans accord de la Société PhM Conseil, sera majorée d'intérêts de retard au taux conventionnel de 3% par mois de retard sans mise en demeure préalable. En outre, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 30 € TTC sera immédiatement appliquée.

#### 4 - REMISES ET RABAIS

Les prestations de services fournies par la Société PhM Conseil sont facturées aux conditions de tarif en vigueur au moment de la commande. Dans certains cas, une remise conventionnelle "au volume" pourra être appliquée selon le barème figurant au tarif ci-dessous. Elle ne saurait être cumulable avec des remises liées à des opérations promotionnelles faisant l'objet d'une communication spécifique. Un certain nombre de prestations de la Société PhM Conseil ne peuvent faire l'objet de remises et/ou rabais.

#### 5 - CONDITIONS DE LIVRAISON / DÉLAI D'EXÉCUTION / LIEU DE RÉALISATION

## ET RÉCEPTION

Conditions de livraison : Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne sauraient engager la responsabilité de la Société PhM Conseil. Un retard ne saurait justifier, sauf accord préalable, l'annulation de la commande

La Société PhM Conseil garantit au Client les services contre tous les vices cachés conformément au droit français en vertu des dispositions applicables des articles 1641 et suivants du Code Civil. Lors de la réception de la livraison, il appartient à l'acheteur de vérifier l'état de la réception, de faire immédiatement les réserves utiles auprès de PhM Conseil dans les 48 heures par LRAR conformément à l'article 105 du Code de Commerce, en fournissant les justificatifs de la réalité des vices ou anomalies invoqués. En contrepartie, la société PhM Conseil s'engage à examiner la réclamation dans les plus brefs délais et s'oblige, le cas échéant, à toutes les conséquences légales de la garantie des vices cachés

## 6 – SATISFACTION

En cas de non satisfaction, les services peuvent être retournés à la Société PhM Conseil, à la charge pleine et entière du Client dans un délai de 7 jours ouvrables à compter de la date de réception de la commande et sous réserve d'être dûment accompagnés d'une explication complète et détaillée du motif d'insatisfaction.

## 7 - CLAUSE PÉNALE

Le défaut de paiement total ou partiel entraîne de plein droit, et sans mise en demeure préalable, l'allocation à la Société PhM Conseil d'une pénalité de retard égale à une fois et demie (1,5) le taux d'intérêt légal. Cette pénalité est calculée sur l'intégralité des sommes restant dues. Elle court à compter de la date d'échéance du prix jusqu'à son paiement total. Le taux d'intérêt légal de référence est celui en vigueur au jour de l'utilisation des présentes conditions générales de vente

## 8 - CLAUSE RÉSOLUTOIRE

Si, dans les trente (30) jours suivant la mise en œuvre de l'article " clause pénale ", le client n'a toujours pas acquitté la somme due au titre de la commande et formalité, dès réception de la mise en demeure envoyée par la Société PhM Conseil. En outre, la Société PhM Conseil se réserve le droit de réclamer des dommages et intérêts au Client défaillant. L'existence de la présente clause n'interdit pas à la Société PhM Conseil de renoncer au bénéfice de celle-ci et de demander le paiement du prix.

## 9 - CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

De convention expresse et conformément à la Loi n°80.335 du 12 mai 1980, la Société PhM Conseil se réserve la propriété des services fournis et vendus tels que définis dans le bon de commande ou la facture jusqu'au paiement intégral du prix par le Client. Pendant la durée de la réserve de propriété, le Client supportera la charge des risques en cas de perte ou de destruction de la chose vendue dès sa livraison quelle que soit la forme de ladite livraison. En cas de cessation d'activité du Client, quelle qu'en soit la cause, la propriété des services livrés et restés impayés pourra être revendiquée par la Société PhM Conseil. En cas d'utilisation ou de revente de marchandises fournies par la Société PhM Conseil alors que le Client n'a pas réglé l'intégralité du prix, celui-ci s'engage à informer tout acquéreur de la présente clause de réserve de propriété grevant lesdits services et du droit de la Société PhM Conseil de revendiquer entre ses mains, soit les services concernés, soit le prix de ceux-ci.

10 - ENGAGEMENTS La société PhM Conseil s'engage à mener à bien la tâche précisée à

l'article " objet " conformément aux règles de l'art et de la meilleure manière. La Société PhM Conseil ne saurait être tenue pour responsable des utilisations des services.

#### 11 - FORCE MAJEURE

La société PhM Conseil n'encourt aucune responsabilité en cas de non-exécution ou de retard dans l'exécution de l'une quelconque de ses obligations si celui-ci résulte d'un fait indépendant de sa volonté et qui échappe à son contrôle. Est considéré comme tel, tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil.

#### 12 - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Tout litige relatif à l'interprétation, l'exécution ou la rupture des présentes est soumis au droit français. La seule juridiction reconnue et acceptée par les parties est le Tribunal de Commerce de Meaux.

### Tarifs de traduction

	<u>le mot H.T.</u>
Traduction générale (littérature, texte grand public)	0.10 à 0.15€*
Traduction spécialisée (médecine, dentaire général)	0.16 à 0.20€*
Traduction très spécialisée (orthodontie, physique nucléaire, recherche fondamentale)	0.25€+*
Diapositive PPT éventuels	10.00 à 15€* + suppléments techniques
Retouche image avec texte inclus éventuels	10.00 à 15€* + suppléments techniques
Relecture / correction	0.07 à 0.10€
Tarif horaire (corrections, etc.)	100 à 150€
Journée de traduction simultanée/consécutives	1 200€ + frais

*\* La relecture et les corrections sont comprises. Toute mise en page spéciale peut donner lieu à un supplément.*

- Les devis sont établis à partir du nombre de mots-source et/ou de diapositives PPT et/ou d'images à retoucher.

#### Remises au volume par texte

Facture de moins de 300€	frais de dossier = + 50€
Moins de 2 000 mots	0 %
2 000 à 5 000 mots	10 %
5 000 à 10 000 mots	15 %
10 000 à 50 000 mots	20 %
50 000 à 75 000 mots	25 %

75 000 à 100 000 mots	30%
+ de 100 000 mots	33 % (remise max)

### Remises permanentes clients

Première traduction (si supérieure à 1 500 mots)	10 %
---	------

<u>Chiffre d'affaires remisé annuel</u>	<u>remise</u>
5 à 10 000€	15 %
10 000 à 20 000€	20 %
20 000 à 50 000€	25%
50 000 à 75 00€	30%
+ de 75 000€	35% (remise max)

### Conditions particulières de vente liées aux traductions

La traduction reste la propriété de PhM conseil tant que le règlement n'a pas été encaissé.

Le paiement s'effectue en général comme suit : 50% à la commande, 50% à la livraison. Pour certains travaux urgents ou spéciaux : 100% à la commande.

### Tarifs des cours de formation scientifique, clinique et technique pour assistantes et collaborateurs orthodontiques

#### Formation de 24h sur 3 jours

Partie pédagogique :	400.00 €
Frais logistiques (si applicables) : (salle de conférence, pauses, déjeuners)	360.00 €
<b>Total :</b>	<b>760.00€</b>

### Conditions particulières de vente liées aux formations

La formation est réservée aux assistantes dentaires qualifiées ou en cours de qualification, ainsi qu'aux collaborateurs de société présentes sur le marché orthodontique. Le Client s'engage à n'inscrire aux formations que des personnes répondant à ces critères pré-requis.

Le paiement de la formation se fait par chèque ou virement à l'inscription. L'inscription n'est finalisée qu'à réception du paiement par PhM Conseil. Aussitôt une convention simplifiée de formation continue, une facture et une convocation seront adressées au Client.

### Conditions d'annulation :

Toute demande d'annulation doit être notifiée par email à : [philippemollard@wanadoo.fr](mailto:philippemollard@wanadoo.fr)  
Pour une annulation plus de 14 jours avant la date du cours le remboursement est intégral.

Entre 14 et 7 jours le remboursement sera de 50% du montant total d'inscription. Les annulations plus tardives ne feront l'objet d'aucun remboursement. Le remboursement sera effectué après le cours. Éventuellement, une inscription à une formation ultérieure sera proposée.

Si le cours est annulé par PhM Conseil pour une raison quelconque, le remboursement sera intégral, ou une date alternative sera proposée. En aucun cas PhM Conseil ne pourra prendre à sa charge les éventuels frais annexes déjà engagés par le participant type hôtel ou transports.